

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Flavien THÉLISSON, Maire.

Étaient présents : Flavien THELISSON, Agnès PRUNET, Guillaume PIOCHON, Anne GOGUÉ, Geoffrey BEDU, Philippe CHANDONNAY, François LECHRIST, Graziella LEPLEY, Patricia VINCENT, Nicolas GROSSI, Mylène APPEL, Pauline RENAUDIN.

Pouvoirs : Justine MARCHAND donne pouvoir à Anne GOGUÉ.

Absents : Éric BRIAULT, Yannick BARRIOS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Agnès PRUNET

Monsieur le Maire demande à ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- **Désignation d'un délégué pour la Commission Enfance Jeunesse au sein de la Communauté de Commune.**
- **Verbalisation stationnement gênant**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023.

Après prise en compte des modifications, le procès-verbal de la séance du 23 novembre est adopté à l'unanimité.

2 – VALIDATION DE LA CLECT.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport, ci-annexé, établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion en date du 21 Novembre 2023, portant sur les ajustements des charges consécutives au transfert des compétences voirie, PLU, GEMAPI, petite-enfance, enfance-jeunesse,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le rapport, ci-annexé, établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion en date du 21 Novembre 2023,
- **PREND CONNAISSANCE** du montant des attributions compensatrices 2023 pour la Commune de Neuvy-le-Roi, à savoir : 18 551.74€ en fonctionnement et 35 109€ en investissement,
- **APPROUVE** ce montant qui servira de montant provisoire 2024 et sera appelé par douzième par la Communauté de Communes Gâtine-Racan.

3 – ADRESSAGE.

Vu la délibération en date du 22 Novembre 2018 autorisant le plan d'adressage et l'opération de numérotation des voies,

Vu l'absence de nouvel adressage pour trois lieux-dits,

Monsieur le Maire propose de créer les adresses suivantes :

<i>Adresse actuelle</i>	<i>Nouvelle adresse</i>
La Thomassière	1 bis route de Rouziers
Le Brouillard	3 bis chemin du Brouillard
La Petite Verderie	3 chemin de la Verderie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** la création de nouvelles adresses,
- **VALIDE** les 3 propositions faites ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4- SUBVENTION FDSR 2024

Vu les projets envisagés pour l'année 2024,

Vu le délai fixé au 31 décembre 2023 pour le dépôt des dossiers de subventions auprès du Conseil Départemental, Monsieur le Maire propose que le projet d'équipements sportifs soit déposé sur la plateforme.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Travaux, équipement	170 000€	CRST	100 000€
		FDSR socle	11 949€
		FDSR Projet	24 051€
		Autofinancement	34 000€
Total :	170 000€	Total :	170 000€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** de déposer une demande de subvention au titre du FDSR 2024,
- **VALIDE** le projet et le plan de financement tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5- DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES.

- **DM 6 BUDGET PRINCIPAL.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération en date du 23 mars 2023 votant le budget primitif 2023,

Vu les recrutements temporaires réalisés en remplacement d'agent en arrêt de travail,

Vu la nécessité d'ajuster les crédits au chapitre 012- Charges de personnels et frais assimilés afin de mandater les salaires de décembre,

Monsieur le Maire propose la décision budgétaire modificative suivante :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	2 012,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	4 120,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	6 332,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 332,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 332,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	6 332,00 €	0,00 €	6 332,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la décision budgétaire modificative n°6 telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

- **DM7 – BUDGET PRINCIPAL.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération en date du 23 mars 2023 votant le budget primitif 2023,

Vu l'emprunt réalisé après le vote du budget et mise à jour des tableaux d'amortissements,

Vu la nécessité d'ajuster les crédits au chapitre 16- Emprunts et chapitre 66-Autres charges de gestion courante afin de mandater les dernières échéances de décembre 2023,

Monsieur le Maire propose la décision budgétaire modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 976,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 976,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6558 : Autres contributions obligatoires	142,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	142,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	3 118,07 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	3 118,07 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 118,07 €	3 118,07 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	773,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	773,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	773,07 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	773,07 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	773,07 €	773,07 €	0,00 €	0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la décision budgétaire modificative n°7 telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

- **DM8 – BUDGET PRINCIPAL.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération en date du 23 mars 2023 votant le budget primitif 2023,

Vu la délibération en date du 14 décembre 2023 approuvant le rapport de CLECT,

Vu les dépenses inscrites au chapitre 65-Autres charges de la gestion courante non réalisées

Vu les factures reçues à mandater au chapitre 011-Charges à caractère général,

Monsieur le Maire propose la décision budgétaire modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-815221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	5 919,26 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	5 919,26 €	0,00 €	0,00 €
D-739211 : Attributions de compensation	0,00 €	1 080,74 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	1 080,74 €	0,00 €	0,00 €
D-6558 : Autres contributions obligatoires	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	7 000,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la décision budgétaire modificative n°8 telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

6- DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA COMMISSION PEEJ.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09.07.2020 désignant Monsieur Yannick BARRIOS comme délégué titulaire au sein de la commission Petite-Enfance Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes Gâtine-Racan, Vu l'absence de Monsieur Yannick BARRIOS pour raisons personnelles, Monsieur le Maire propose que le conseil municipal désigne un nouveau délégué pour la commission citée ci-dessus. Vu la candidature de Madame Pauline RENAUDIN, conseillère municipale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE la candidature de Madame Pauline RENAUDIN,**
- **DONNE POUVOIR à Madame Pauline RENAUDIN pour représenter la commune de Neuvy-le-Roi au sein de la commission PEEJ de la Communauté de Communes Gâtine-Racan,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

7- AUTORISATION DE VERBALISATION STATIONNEMENT GÊNANT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la récurrence des stationnements gênants sur l'ensemble de la commune et du non-respect des arrêtés d'interdiction.

Il demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter la gendarmerie afin qu'elle intervienne et verbalise plus régulièrement ces incivilités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE la demande de Monsieur le Maire,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les services de la Gendarmerie,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

8- DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION AU MAIRE

RAS

9- QUESTIONS DIVERSES

Flavien THELISSON explique que la commission de contrôle des liste électorales, sera constituée de Patricia Vincent, première conseillère dans l'ordre de la liste sans délégation, de Martine MARCHAND en tant qu'ancienne fonctionnaire d'état et de Jeannine MARCHAISSEAU, ancienne conseillère municipale.

Flavien THELISSON rapporte qu'une société qui propose des jeux de plateaux serait intéressée pour louer le local 1 rue papillon (situé en face de la Mairie) et qui appartient à la Commune. Dans ce même immeuble, les 2 appartements du 1^{er} et du 2nd sont à présent loués.

Agnès PRUNET rappelle la date du spectacle de Benjamin le Magicien et du goûter offerts la commune le samedi 16 décembre à 15h.

Elle informe l'ensemble du conseil de la réussite d'Elise Gilbert au concours d'animateur catégorie B.